

Double prix du blé—Loi

compte de l'ensemble de la situation, ce que le gouvernement libéral n'a pas fait depuis de nombreuses années. Il a une tendance à recourir à des expédients lorsque des problèmes se sont posés et quand il était minoritaire, il a réagi de cette façon aux pressions et c'est encore ce qu'il fait. Le parti libéral sait très bien ménager la chèvre et le chou. Il pourrait s'en repentir. Je dis qu'il s'agit d'une bonne mesure, qu'elle ne devrait pas être un cas isolé, mais être suivie d'autres mesures propres à aider les agriculteurs à demeurer dans leurs fermes. S'ils y restent et si les prix sont garantis, ils produiront des denrées alimentaires.

Le monde a désespérément besoin des denrées que les agriculteurs canadiens peuvent produire. Le programme LIFT et l'ancien programme de stabilisation sont finis, et pour toujours. Les deux ou trois premières années qui ont suivi l'entrée du ministre chargé de la Commission canadienne du blé dans ses fonctions actuelles comptent parmi les plus sombres qu'aient connues les céréaliculteurs canadiens.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me fais un plaisir de prendre la parole pour appuyer le bill, qui constituera un système de double prix du blé, mesure promise depuis des années et dont parlent tous les députés, quel que soit leur parti.

Je me félicite d'apprendre que le député de Yorkton-Melville appuiera le bill. Il a pris beaucoup de temps à parler de problèmes qui n'ont rien à voir avec le projet de loi, mais après un long discours, il a décidé de l'appuyer comme l'a fait le Nouveau parti démocratique dans cette Chambre et dans les assemblées provinciales au Canada.

Les observations de l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski) m'ont déçu. Il fut un temps où son parti aurait pu mettre en œuvre une politique analogue, mais il ne l'a pas voulu. Elle a enfin été présentée par le ministre qui prend place devant moi, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang).

Le député de Vegreville a eu tort de s'en prendre à ce bill sous prétexte qu'il ne tenait pas compte de questions mineures. Par contre, il a signalé quelques points intéressants. Ainsi, peut-être y aura-t-il lieu de changer le montant de \$5 dans deux ou trois ans, s'il ne semble pas suffisant. En résumé, nous adoptons un principe que j'appuie volontiers à l'instar de maintes provinces.

Il s'agit d'établir un régime de dualité des prix. Le ministre a raison de se réjouir de ce bill qui établit ce régime de dualité du prix. Sauf erreur, presque tous les députés y sont favorables. La Chambre serait bien inspirée de considérer certains points soulevés par l'honorable représentant de Vegreville. Peut-être devrions-nous faire pour les provendes ce que nous faisons pour le blé. Nous parviendrions peut-être ainsi à régler certains des problèmes avec lesquels les éleveurs sont aux prises. Il y aurait peut-être lieu également d'appliquer ce principe à toute l'industrie.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac) a-t-il l'intention de dire aux producteurs de blé de sa circonscription que 60 millions de dollars, c'est peu de chose? C'est bien de cela en effet qu'il s'agit. Même s'il a formulé des critiques à l'endroit des observations de l'honorable député de Vegreville, je ne saurais accepter que 60 millions de dollars soient peu de chose. En fait, lorsque le gouvernement a offert d'accorder une subvention de 50 millions de dollars à l'industrie céréalière, il s'imaginait faire une très grande faveur aux céréaliculteurs de l'Ouest.

[M. Nystrom.]

J'aimerais signaler qu'environ 60 millions de boisseaux de grains en provenance de l'Ouest sont utilisés par l'industrie canadienne et que sept ou huit millions de boisseaux de blé sont achetés des céréaliculteurs de l'Ontario.

Pour la gouverne de la Chambre, le grain coûte actuellement \$6.20 le boisseau sur les marchés mondiaux, ce qui signifie que le producteur de l'Ouest du Canada subventionne l'industrie à raison de \$1.20 le boisseau. Ce n'est pas une bagatelle, et il y a lieu de l'examiner. C'est une chose que nous ne pourrions plus tolérer. Voilà pourquoi les députés de mon parti s'appêtent à proposer un amendement à ce bill en comité. Espérons que le ministre l'acceptera, ainsi que certains changements secondaires qu'approuvent les agriculteurs de sa circonscription. Puis-je signaler maintenant qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA QUESTION DES
RESSOURCES MARINES DU PLATEAU CONTINENTAL—
L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES DE
CONSERVATION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question que j'adressais le 3 octobre au premier ministre (M. Trudeau) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) m'avait été suggérée par les déclarations faites par deux ministres, celui de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) et celui alors chargé des Pêcheries, l'honorable Jack Davis, au cours de la dernière campagne électorale. Les déclarations en question avaient trait à la Conférence sur le droit de la mer et aux mesures que le gouvernement se disait disposé à prendre si la position de notre pays concernant la compétence sur les ressources marines du plateau continental n'était pas acceptée par les pays-membres représentés à la Conférence.

Les deux ministres auraient, ai-je appris, déclaré catégoriquement que le gouvernement était disposé à prendre des mesures unilatérales pour affirmer sa compétence sur le plateau continental au large de nos côtes. Le ministre de l'Expansion économique régionale aurait fait cette déclaration à Corner Brook, Terre-Neuve, le 24 juin au cours d'une réunion politique à laquelle assistait le premier ministre. L'ancien ministre des Pêcheries, M. Davis, aurait fait une déclaration en ce sens dans un communiqué qu'il avait préparé à Vancouver et rendu public à Halifax le 15 juin, jour de clôture de la rencontre qu'y tenait la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN).

● (2200)

En réponse à la question que je lui adressais le 3 octobre, le premier ministre (M. Trudeau) a mis en doute la véracité des articles de journaux auxquels je me reportais. Il déclarait en même temps très catégoriquement que son gouvernement n'envisageait pas de prendre des mesures unilatérales pour protéger notre industrie de la pêche et nos pêcheurs contre le pillage auquel s'adonnent les chalutiers étrangers.